NOTE RAPIDE
DE L'INSTITUT PARIS REGION N° 1074



ÉCONOMIE
Novembre 2026 • www.institutparisregion.fr

RÉPARER, RÉEMPLOYER, RECYCLER : LES MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN ÎLE-DE-FRANCE

49 200
ACTIFS TRAVAILLENT DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (-8 % ENTRE 2011 ET 2021)

2 245 €
SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN DANS LES PROFESSIONS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CONTRE **2 578 €** DANS L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE)

GESTION DES DÉCHETS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES, RÉPARATION ET RÉEMPLOI CONSTITUENT TROIS DES PRINCIPAUX DOMAINES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DES EMPLOIS ASSOCIÉS EN ÎLE-DE-FRANCE. DANS CES SECTEURS, DE GRANDS GROUPES INDUSTRIELS DANS LA GESTION DES DÉCHETS CÔTOIENT DE PETITES STRUCTURES ARTISANALES OU SOLIDAIRES DANS LE RÉEMPLOI. LA MOITIÉ DES ACTIFS EN EMPLOI OCCUPENT DES MÉTIERS SPÉCIFIQUES AUX DOMAINES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ET PRÉSENTENT DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DES PROFILS SINGULIERS. COMPARÉS À L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE, LES EMPLOIS SONT AINSI MOINS FÉMINISÉS, ET LES CADRES SONT SOUS-REPRÉSENTÉS. LES BESOINS EN RECRUTEMENT SUR CES MÉTIERS SONT ÉLEVÉS ALORS MÊME QUE LES SAVOIR-FAIRE CIRCULAIRES SONT PEU VISIBLES DANS LES OFFRES D'EMPLOI ET DE FORMATION.

L'économie circulaire est un modèle économique qui, en rupture avec le schéma linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter », vise à optimiser l'usage des ressources sur tout le cycle de vie des produits, réduisant ainsi leur impact environnemental (lire « Définitions » p. 6). De plus en plus présente dans les objectifs des politiques publiques, tant nationales que régionales (lire encadré p. 4), elle recouvre des enjeux économiques et sociaux importants. Les activités qui lui sont liées sont souvent peu délocalisables, créatrices d'emplois et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de publics éloignés du marché du travail. Toutefois, l'identification de ces activités et des métiers concernés, ainsi que la mesure des emplois associés demeurent complexes en raison de l'absence de méthodologie harmonisée et de nomenclature partagée.

Cette étude, qui prolonge les travaux menés par le Comité régional pour l'information économique et sociale (Cries) d'Île-de-France (lire « Pour comprendre », p. 6), se limite à trois domaines de l'économie circulaire, regroupant chacun plusieurs activités économiques principales des établissements : la gestion des déchets (collecte, récupération et valorisation), regroupée avec l'assainissement des eaux usées, la réparation (hors transport) et, enfin, le réemploi. Ces trois domaines relèvent des piliers « recyclage » et « allongement de la durée d'usage » définis par l'Ademe, alors que les autres piliers, comme l'écoconception ou l'écologie industrielle, bien que stratégiques, sont exclus de l'analyse, faute de données consolidées.

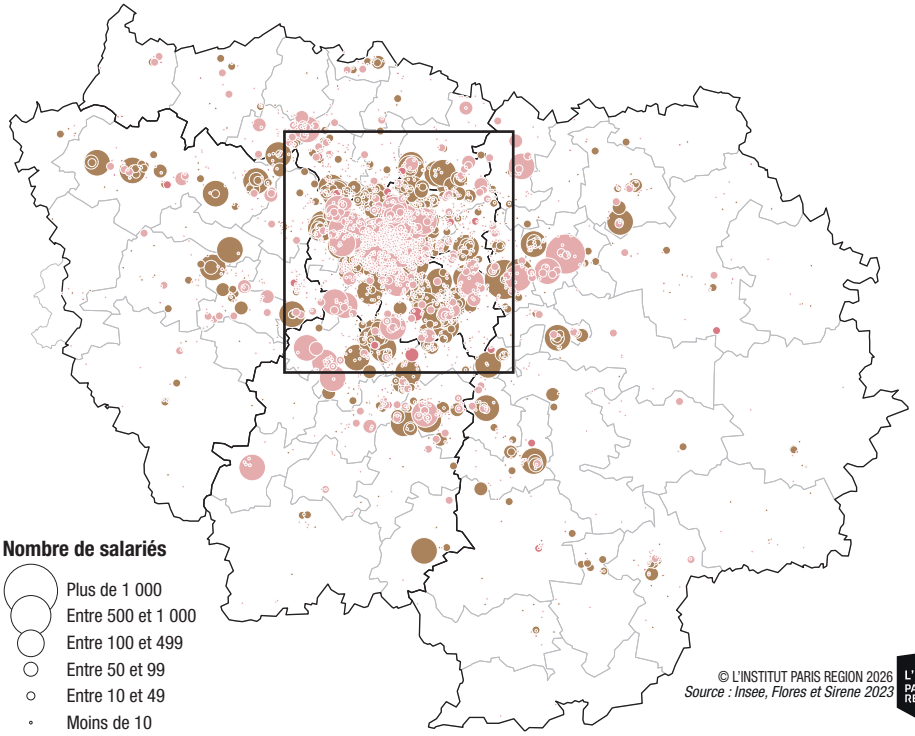
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INSTITUT PARIS REGION

Insee
Mesurer pour comprendre

Localisation des établissements des domaines de l'économie circulaire en Île-de-France selon leur taille

Lecture : L'établissement comprenant le plus de salariés fin 2023 dans le domaine des déchets et de l'assainissement en Île-de-France est situé dans le 12e arrondissement de Paris et a une tranche d'effectifs comprise entre 1 000 et 1 999 salariés.
Champ : Établissements employeurs dans les trois domaines de l'économie circulaire en Île-de-France, ensemble des postes (hors intérimaires) au 31/12/2023.



Top 10 des établissements les plus employeurs

Déchets et assainissement

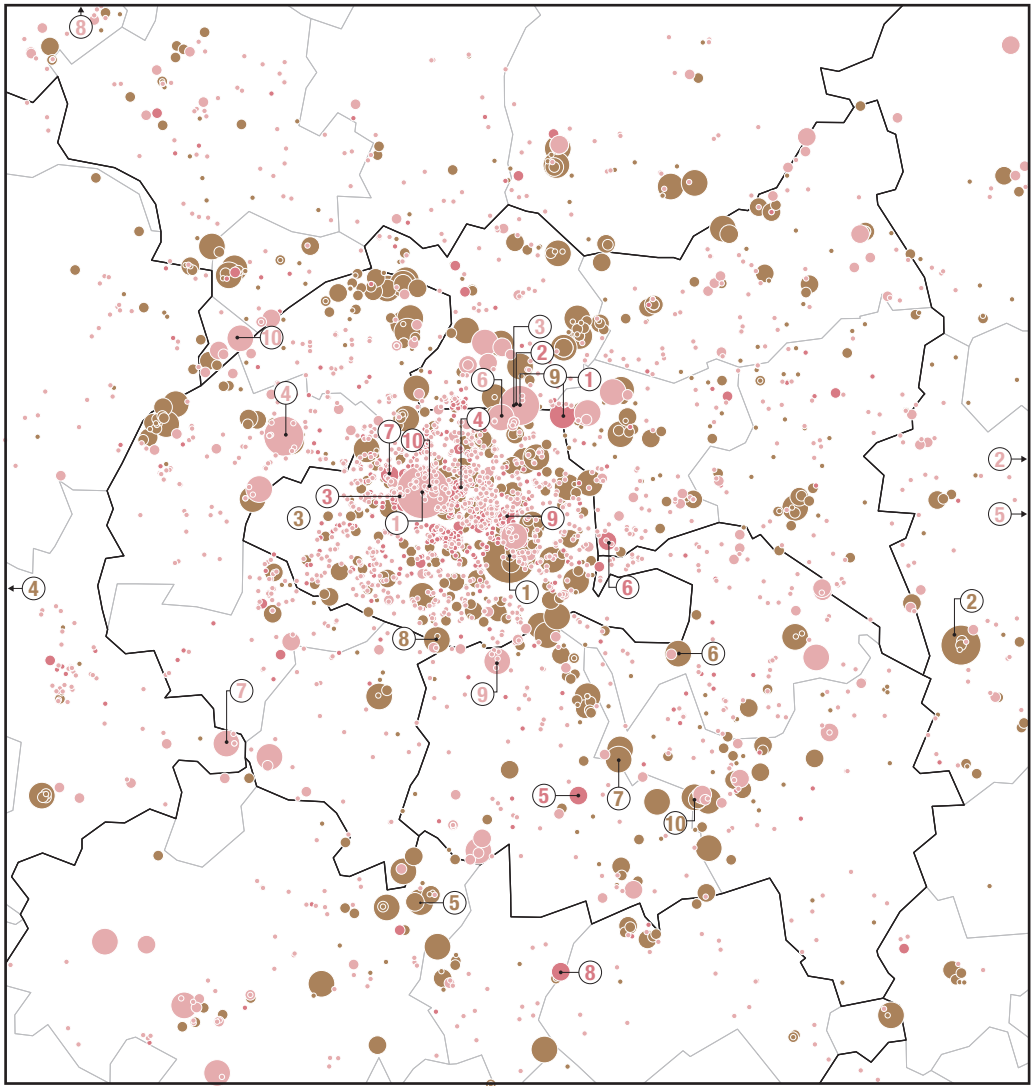
1. SI ASSAINISSEMENT AGGLO PARISIENNE
2. SOGEA ÎLE-DE-FRANCE
3. VILLE DE PARIS
4. SEPUR
5. SEPUR
6. VWTS EAU INDUSTRIELLE
7. VALENTIN
8. SADE – CIE GEN DE TRAVAUX HYDRAULIQUES
9. VEOLIA PROPRETÉ
10. SAMSIC PROPRETÉ URBAINE

Réemploi

1. ASSOCIATION COUP DE MAIN
2. VÉOLIA PROPRETÉ
3. ARTCURIAL S.A.S.
4. MILLON
5. LA FRIPERIE SOLIDAIRE
6. AGORASTORE
7. BONHAMS FRANCE SAS
8. ALLO CASSE AUTO
9. BIS BOUTIQUE SOLIDAIRE
10. TAJAN

Réparation

1. PROTELCO
2. FIVES MAINTENANCE
3. DÉFENSE ENVIRONNEMENT SERVICES
4. DALKIA EN
5. TOYOTA MATERIAL HANDLING FRANCE
6. WEFIX
7. JUNGHEINRICH FRANCE
8. OMS ÉNERGIE
9. VIAPOST MAINTENANCE
10. ÉTABLISSEMENTS DARTY ET FILS



UNE ÉCONOMIE DUALE, ENTRE GRANDS EMPLOYEURS ET PETITES STRUCTURES

L'économie circulaire se caractérise par la coexistence de nombreuses petites structures, notamment dans le réemploi et la réparation, et de quelques grands opérateurs industriels des déchets et de l'assainissement, tels que Veolia, Suez ou Paprec.

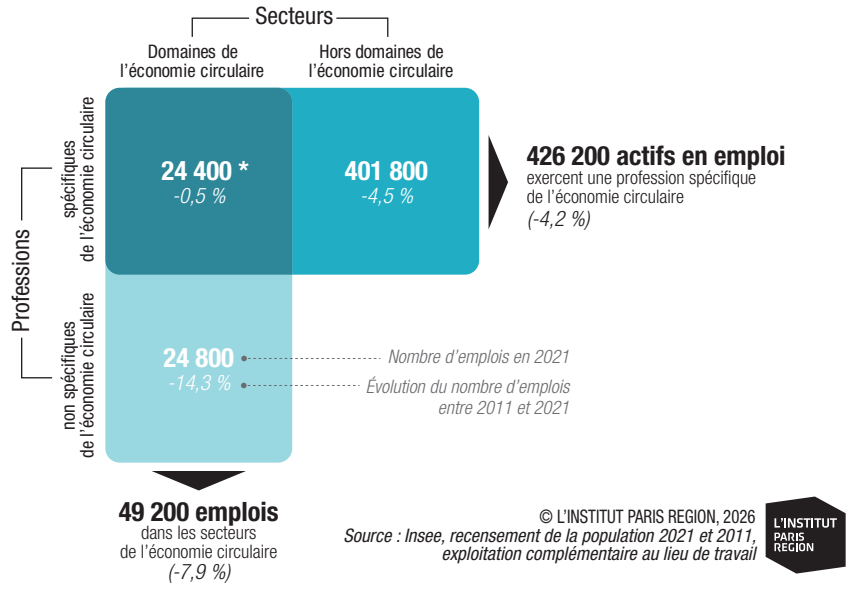
Parmi les domaines de l'économie circulaire étudiés, la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées est le principal pourvoyeur d'emplois. En 2023, il regroupe plus de 1 100 établissements en Île-de-France, qui emploient 36 200 salariés, soit 32 salariés en moyenne par établissement. Cela témoigne de la présence d'acteurs structurés, et d'activités nécessitant des moyens techniques et logistiques. Ce domaine est le plus industriel de l'économie circulaire, comportant des infrastructures lourdes, réglementées et concentrées sur le territoire (notamment le long de la Seine et dans les grandes zones industrielles), et il regroupe les activités dites « métaboliques », liées aux flux de matières (eau, déchets, énergie).

Le domaine de la réparation compte le plus grand nombre d'établissements – 2 300 – pour seulement 18 400 salariés. Il se compose, en effet, de structures plus petites (huit salariés en moyenne par établissement), et s'ancre dans une logique artisanale et de service, caractérisée par une forte interaction avec l'usager.

Enfin, le réemploi, qui repose sur des activités de revente, de tri, de valorisation et de conseil, est couvert à la fois par des entreprises du service marchand et des unités non marchandes, principalement des associations. Le tissu économique du domaine marchand apparaît comme éclaté. Avec un peu moins de 800 établissements et 3 100 emplois salariés associés, la taille des établissements est très petite (quatre salariés en moyenne). Le volet non marchand, fortement investi par l'économie sociale et solidaire (ESS), constitue un maillon essentiel de l'économie circulaire francilienne. Les associations qui participent au réemploi solidaire relèvent pour la plupart d'un secteur plus large (« autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire »), qui ne permet pas de les identifier précisément. C'est la raison pour laquelle elles sont exclues du champ de l'étude. Néanmoins, il est possible de présenter quelques caractéristiques de celles adhérentes à un réseau de réemploi (lire encadré p. 5).

À l'image de l'économie dans son ensemble, les établissements de l'économie circulaire se concentrent dans les communes les plus urbanisées d'Île-de-France (voir carte p. 2). Ils sont particulièrement nombreux au cœur de l'agglomération parisienne et dans les zones industrielles de petite couronne. Le tissu de l'économie circulaire est beaucoup moins dense dans les franges rurales de la région, même si celles-ci abritent quelques grosses infrastructures du domaine de la gestion des déchets et de l'assainissement des eaux usées. À titre d'exemple, la Sogea Île-de-France, spécialisée dans la construction de réseaux pour fluides, est implantée à Émerainville, en Seine-et-Marne, et la Sepur, qui intervient dans la collecte des déchets, a son siège à Thiverval-Grignon, dans les Yvelines.

Nombre d'emplois dans les professions spécifiques et les domaines de l'économie circulaire en Île-de-France, évolution entre 2011 et 2021



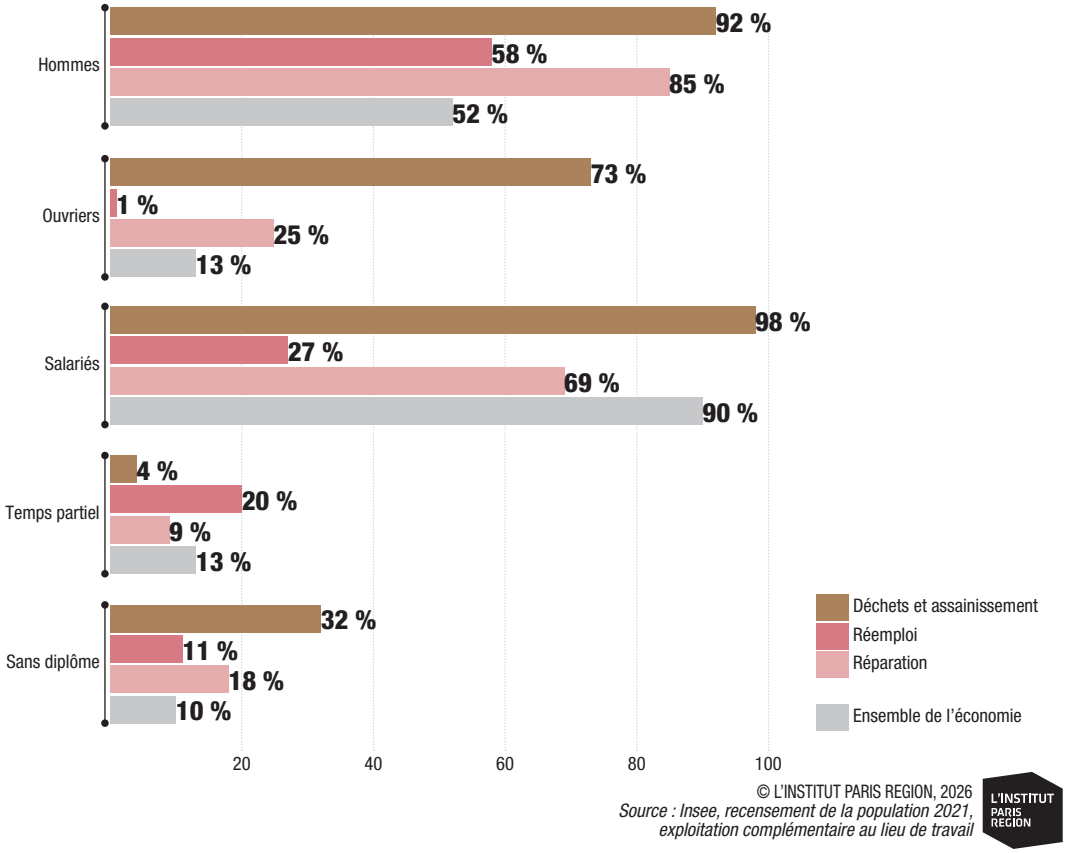
Note : Les évolutions sont calculées sur les valeurs exactes.
Lecture : En 2021, 24 400 actifs exercent une profession spécifique de l'économie circulaire au sein des domaines de l'économie circulaire, soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2011.
Champ : Actifs en emploi travaillant en Île-de-France.

LES PROFILS DE TRAVAILLEURS CONTRASTÉS SELON LES DOMAINES

L'approche par les professions et catégories socio-professionnelles (PCS) offre un éclairage sur les profils d'actifs occupés liés à l'économie circulaire. Lorsque certaines professions sont particulièrement surreprésentées dans un domaine de l'économie circulaire par rapport à l'ensemble des secteurs de l'économie francilienne (au moins cinq fois plus), les actifs qui les occupent sont considérés comme étant des professionnels de l'économie circulaire. Parmi les 86 professions considérées comme spécifiques se trouvent : les conducteurs de véhicules de ramassage d'ordures ménagères, dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des déchets ; les détaillants en ameublement (zéro à neuf salariés), pour le réemploi (dont les antiquaires ou les commerçants de petites boutiques de seconde main, par exemple) ; ou les dépanneurs qualifiés dans l'électroménager, pour la réparation.

En 2021, 49 200 actifs (salariés et non-salariés) travaillent dans les domaines de l'économie circulaire en Île-de-France, alors qu'ils étaient 53 500 dix ans plus tôt. Cette baisse concerne l'ensemble des trois domaines étudiés. Elle est portée principalement par les salariés, dont le nombre passe de 46 500 en 2011 à 42 600 en 2021 (-7 %), alors que le nombre de non-salariés est stable. La moitié de ces actifs (24 400) occupent des professions identifiées comme spécifiques de l'économie circulaire. Cependant, ces professions se retrouvent dans d'autres secteurs économiques et ne se limitent

Caractéristiques socio-démographiques des emplois des professionnels de l'économie circulaire et de l'ensemble des emplois de l'économie francilienne en 2021



© L'INSTITUT PARIS REGION, 2026
Source : Insee, recensement de la population 2021, exploitation complémentaire au lieu de travail

Lecture : En 2021, 73 % des actifs en emploi en Île-de-France exerçant une profession spécifique dans le domaine des déchets et de l'assainissement sont des ouvriers.
Champ : Actifs en emploi travaillant en Île-de-France.

pas à l'économie circulaire. Si l'on considère tous les travailleurs occupant ces professions, seuls 6 % sont effectivement employés dans l'un des trois domaines étudiés (voir graphique p. 3). Le développement de la circularité de l'économie repose donc aussi sur la capacité à mobiliser ces actifs occupant ces professions spécifiques en dehors des trois domaines identifiés.

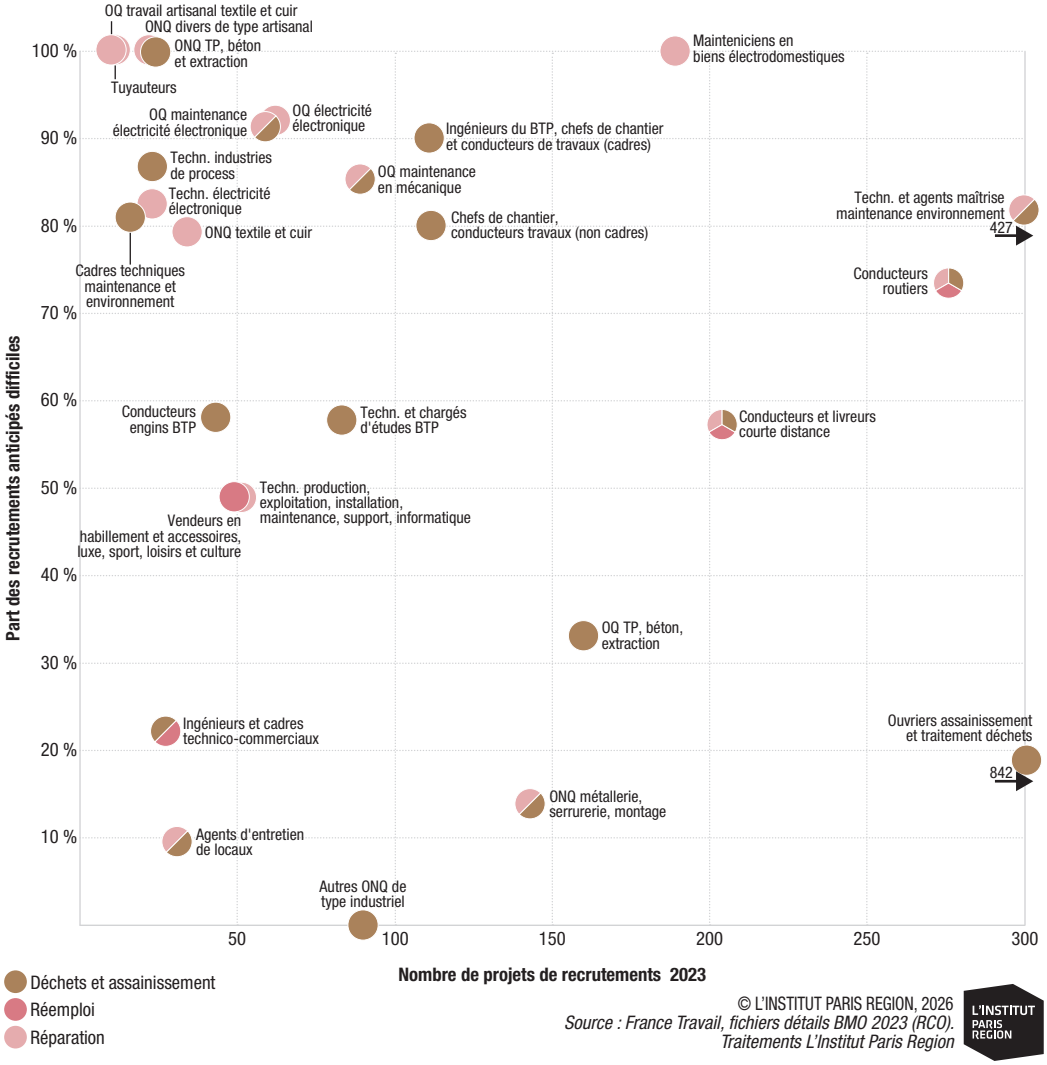
Si, de manière générale, les cadres sont sous-représentés parmi les 24 400 actifs occupés exerçant des professions spécifiques de l'économie circulaire dans les domaines de l'économie circulaire (6 %, contre 32 % dans l'ensemble des actifs occupés en Île-de-France), le profil de ces professionnels et leurs conditions d'emploi varient selon le domaine. Dans la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées, ce sont majoritairement des ouvriers (73 %), et une part importante n'a pas de diplôme (32 %) ou est titulaire d'un diplôme inférieur au bac (35 % – voir graphique ci-dessus). La quasi-intégralité des professionnels sont salariés (98 %) et occupent un emploi à durée indéterminée (95 %), soit une proportion plus élevée qu'en moyenne dans l'économie francilienne. Le temps partiel est également limité (4 % des emplois), en lien possible avec la très faible féminisation (8 % des emplois). À l'inverse, les professionnels du réemploi présentent un profil plus artisanal, avec 70 % d'artisans et commerçants. Ils sont également plus diplômés que les professionnels des deux autres domaines (44 % ont un diplôme de niveau bac +3 ou plus). Les salariés sont largement minoritaires (27 %), mais avec une part de CDI similaire à la moyenne de l'économie (86 %), tandis que les temps partiels y sont plus répandus (20 %). Enfin, les professions intermédiaires sont plus présentes dans la réparation (39 %), domaine qui présente des conditions d'emploi intermédiaires entre les deux domaines. En effet, 31 % des professionnels de ce domaine sont non salariés.

En 2023, le salaire mensuel net médian en en équivalent temps plein (EQTP) des salariés qui exercent des professions spécifiques de l'économie circulaire dans les domaines de l'économie circulaire est moins élevé que dans l'ensemble de l'économie francilienne : il s'élève à 2 245 euros, contre 2 578 euros. Cela s'explique en grande partie par la composition socioprofessionnelle du secteur, avec une sous-représentation des cadres et des employés au profit des ouvriers. Pour autant, les ouvriers sont mieux rémunérés dans l'économie circulaire que dans l'ensemble de l'économie francilienne (2 128 euros de salaire mensuel net médian en EQTP, contre 1 884 euros).

RÔLE ET ACTION DES ACTEURS PUBLICS

Au niveau national, la transition vers l'économie circulaire s'appuie principalement sur la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020. Elle étend la responsabilité élargie du producteur (REP) à une vingtaine de filières (emballages, textiles, ameublement…). Elle impose à ces producteurs, selon le principe « pollueur-payeur », de financer la gestion des déchets, d'adopter l'écoconception, d'allonger la durée de vie des produits, et de soutenir le réemploi, la réutilisation et la réparation. La loi AGEC renforce également le rôle des Régions, chargées de coordonner les acteurs de l'économie circulaire. Le conseil régional d'Île-de-France a ainsi adopté, en septembre 2020, la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (SREC), qui fixe les orientations de la région à l'horizon 2030. Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), document stratégique approuvé en novembre 2019 par le conseil régional, constitue un autre levier de cette politique. Il vise ainsi à intégrer les principes de l'économie circulaire dans les pratiques des Franciliens et des acteurs du territoire, et à en faire un mode de développement à part entière pour l'ensemble des activités.

Besoins en main-d'œuvre en 2023 dans les domaines de l'économie circulaire en Île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION, 2026
Source : France Travail, fichiers détails BMO 2023 (RCO). Traitements L'Institut Paris Region

Note : OQ, ouvriers qualifiés ; ONQ, ouvriers non qualifiés.
Lecture : En Île-de-France, les employeurs du domaine de l'assainissement et de la gestion des déchets ont formulé 842 projets de recrutement pour les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets pour l'année 2023, dont 18 % étaient anticipés difficiles.
Champ : Employeurs privés des secteurs de l'économie circulaire, familles professionnelles spécifiques de l'économie circulaire.

DES COMPÉTENCES PEU VISIBLES MALGRÉ DES BESOINS IMPORTANTS

Malgré la baisse du nombre de professionnels de l'économie circulaire entre 2011 et 2021, les employeurs des trois domaines de l'économie circulaire expriment, dans l'enquête « Besoins en main-d'œuvre », des intentions d'embauche (projets de recrutement) élevées sur certains métiers (voir graphique ci-dessus), ce qui peut indiquer un turnover important, un besoin de renouvellement des effectifs (à la suite de départs à la retraite, par exemple) ou encore une reprise de l'emploi.

Dans la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées, les besoins sont importants, et concernent avant tout des métiers techniques tels que les ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets (840 projets de recrutement en 2023) ou les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance et de l'environnement (environ 190 projets), avec des difficultés de recrutement élevées pour ces derniers (88 % des projets anticipés comme difficiles, contre 67 % pour l'ensemble de l'économie francilienne). Ces difficultés anticipées s'expliquent en partie par une concurrence avec les secteurs hors économie circulaire : par exemple, 5 870 projets sont exprimés en 2023 sur les techniciens de maintenance en Île-de-France.

Le réemploi se distingue par une faible volumétrie de projets de recrutement (une centaine en 2023). Près de la moitié d'entre eux concernent les vendeurs en habillement et accessoires, mais ils ne représentent qu'une part infime des besoins exprimés sur cette profession en Île-de-France (9 830 projets tous secteurs confondus).

Dans la réparation, les besoins en main-d'œuvre progressent continûment depuis 2019, pour

LES ACTEURS DU RÉEMPLOI SOLIDAIRE, PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis 2014, le réseau francilien du réemploi (REFER) accompagne le développement du réemploi solidaire, avec une double vocation : réduire la quantité d'objets jetés et assurer une mission sociale de solidarité, notamment à travers la réinsertion par le travail. En 2026, il regroupe 80 entreprises adhérentes (ressourceries et recycleries), avec chacune un ou plusieurs lieux ouverts au public (boutiques solidaires, ateliers, etc.).

Le réseau compte 2 700 salariés au 31 décembre 2023, pour un peu moins de 100 établissements. La Seine-Saint-Denis concentre le plus d'effectifs (586 salariés, 17 établissements), suivie de Paris (561 salariés, 20 établissements). Le profil des salariés du REFER diffère nettement de celui de l'économie francilienne (tous secteurs) : la part d'ouvriers y est plus élevée (47 %, contre 27 % en Île-de-France), tandis que les cadres sont nettement sous-représentés (4 %, contre 35 %). Les contrats aidés sont très présents (62 %, contre 1 %), au contraire des CDI (26 %, contre 84 %). Les salaires reflètent directement la composition socioprofessionnelle des emplois : le salaire mensuel net médian en équivalent temps plein (EQTP) s'établit à 1 485 euros en 2023 pour les salariés des structures adhérentes au REFER, contre 2 578 euros en Île-de-France, soit un écart de 74 %. Cet écart s'atténue à catégories socioprofessionnelles identiques : 40 % pour les cadres (2 831 euros, contre 3 961 euros) et 34 % pour les ouvriers (1 401 euros, contre 1 885 euros). Ces caractéristiques reflètent une forte dimension sociale des structures du réemploi (accompagnement et réinsertion professionnelle).

atteindre plus de 1 020 projets en 2023, contre 650 en 2019. Les profils les plus recherchés portent sur la maintenance des équipements : techniciens de maintenance (240 projets), mainteniciens en biens électrodomestiques (190 projets, tous jugés difficiles à pourvoir), ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique (70 projets).

Au-delà des projets de recrutement exprimés par les employeurs de l'économie circulaire, les offres d'emploi effectivement diffusées mettent cependant rarement en avant le fait que les compétences recherchées relèvent de l'économie circulaire, les termes distinctifs du réemploi, de la réparation et de la gestion des déchets et de l'assainissement (« entretien », « traitement », « reconditionnement », « occasion », « recyclage », « réutilisation », etc.) étant très peu mentionnés. Dans la réparation, les professions pour lesquelles les compétences circulaires sont les plus mises en avant dans les offres d'emploi relèvent de savoir-faire artisanaux, comme les retouches en habillement.

Le constat d'une faible visibilité des savoir-faire circulaires se vérifie dans l'analyse de l'offre de formation associée aux professions des trois domaines investigués. Elle est en effet portée par des certifications généralistes, très rarement conçues spécifiquement pour les activités circulaires. Ainsi, en 2025, toutes voies de formation confondues, les professions de la gestion des déchets et de l'assainissement des eaux usées peuvent être rattachées à près de 7 100 sessions de formation, devant la réparation (6 200) et le réemploi (3 800). Avec respectivement 53 % et 41 % des sessions en 2025, la formation continue non conventionnée constitue la principale voie d'accès à la formation dans les domaines de la gestion des déchets et de l'assainissement des eaux usées, et du réemploi, tandis que l'apprentissage occupe une place particulièrement importante dans la réparation (47 % des sessions). Toutefois, les certifications les plus représentées renvoient souvent à des compétences transversales ou à des métiers présents dans de nombreux secteurs : les formations liées au commerce dans le réemploi, à l'informatique pour la réparation, et au transport ou à la sécurité pour la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées.

Au-delà de la diffusion nécessaire de pratiques favorisant la circularité (récupération, tri, seconde main, réparation, etc.), le développement de l'économie circulaire repose donc sur plusieurs enjeux : mieux comprendre les gestes métiers spécifiques et comment ils sont acquis par les professionnels dans les entreprises ; accompagner ces dernières dans la valorisation de la circularité de leur activité ; et enfin adapter les formations existantes pour intégrer ces compétences propres à l'économie circulaire dans les contextes professionnels des domaines concernés. ■

Coline Bouvart, L'Institut Paris Region,
Observatoire régional de l'emploi et de la formation – OREF *(Claire Peuvergne, directrice)*
Carine Camors, L'Institut Paris Region,
département Économie *(Claire Peuvergne, directrice)*
Adrien Frontenaud et **Augustin Moreau,** Insee

DÉFINITIONS

Économie circulaire : modèle économique qui optimise l'usage des ressources matérielles et énergétiques sur l'ensemble du cycle de vie des produits, afin de réduire la consommation de matières premières, les déchets et les impacts environnementaux. Elle rompt avec le modèle linéaire « extraire, fabriquer, consommer, jeter » au profit de la réduction des déchets, de la réparation, du réemploi et du recyclage. Selon l'Ademe, elle repose sur trois ensembles d'action – l'offre des acteurs, les comportements de consommation et la gestion des déchets – déclinés en sept piliers. Elle constitue une boîte à outils pour agir sur le métabolisme urbain, c'est-à-dire l'ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement d'un territoire, afin de le rendre plus compatible avec les limites de la biosphère.

Métabolisme territorial : ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement d'une société inscrite sur un territoire.

Réemploi : opération par laquelle un produit est donné ou vendu par son propriétaire initial à un tiers, qui, *a priori,* lui donnera une seconde vie. Le produit garde son statut de produit et ne devient à aucun moment un déchet.

Réutilisation : opération qui s'amorce lorsqu'un propriétaire d'un bien usagé s'en défait sans le remettre directement à une structure dont l'objet est le réemploi. Il va déposer son bien usagé dans une borne d'apport volontaire ou dans une déchetterie. Le bien usagé prend alors un statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets lui permettant de retrouver son statut de produit.

Recyclage : à la fois mode de traitement et mode de production de ressources, il intervient en troisième position après la prévention et le réemploi dans la hiérarchie des modes de traitement.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Nicolas Bauquet, DG
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Nicolas Corne-Viney
MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Julie Sarris

FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)6 07 05 92 20

L'Institut Paris Region
Campus Pleyad - Pleyad 4
66-68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis
33 (0)1 77 49 77 49

www
institutparisregion.fr

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839

RESSOURCES

- Rapport du groupe de travail sur « les indicateurs de l'économie circulaire en Île-de-France », Cries, mars 2023.
- Carine Camors, Martial Vialleix, Kevin Chaput (Insee), Marc Dufau (Drieat Île-de-France), « Économie circulaire : état des lieux et enjeux d'avenir en Île-de-France », *Note rapide,* n° 976, L'Institut Paris Region, mars 2023.

POUR COMPRENDRE

Les travaux du Comité régional pour l'information économique et sociale (Cries) d'Île-de-France ont défini, en 2023, un périmètre des activités relevant de l'économie circulaire en se concentrant sur les piliers « allongement de la durée d'usage » et « recyclage » tels que définis par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), car ces derniers bénéficient d'un cadre réglementaire précis (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire – AGEC, Schémas régionaux économie circulaire – SREC) et de données exploitables pour leur suivi. Les secteurs de la location et de la réparation de matériels de transport sont exclus du périmètre de cette étude, puisque l'on considère que ces activités sont inhérentes aux biens auxquels elles se rapportent et ne relèvent donc pas de l'allongement de leur durée d'usage.